
Programme de Formation

CACES® R486A initiale expérimenté catégorie A et/ou B

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Accessibilité :

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter afin que nous puissions étudier, ensemble, les possibilités d'aménagement.

Référente handicap du Cfma : Cécile LEYRIT

cecile.leyrit@cfma.school

Nombre de participants : Groupe de 3 à 6 personnes.



Matériel et équipements nécessaires

Présenter une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité ou passeport), ainsi que votre permis de conduire.

Prévoir ses EPI (Equipement de Protection Individuelle) notamment :

- les chaussures de sécurité,
- gilet haute visibilité,
- gants de manutention,
- caques avec jugulaire,
- harnais,
- longe avec absorbeur

Contexte

La formation proposée permet la certification pour une ou deux des catégories suivantes :

- CACES® R486A catégorie A : PEMP à élévation verticale
RS7000 - Certificateur INRS - échéance de l'enregistrement : 18-12-2029
- CACES® R486A catégorie B : PEMP à élévation multidirectionnelle
RS7001 - Certificateur INRS - échéance de l'enregistrement : 18-12-2029

Contenu pédagogique



Objectifs pédagogiques

Connaître le cadre réglementaire

Manoeuvrer les plateformes élévatrices mobiles de personnel de l'entreprise dans les meilleures conditions d'exploitation et de sécurité

Connaître les points de contrôle et s'assurer des vérifications périodiques annuelles avant utilisation du harnais de sécurité

Savoir utiliser le harnais de sécurité dans le cadre de l'usage d'une plateforme élévatrice mobile

Assurer les opérations de maintenance de 1er niveau à la charge du conducteur

Assurer les opérations de prise et fin de poste



Programme détaillé de la formation

L'engin : plateforme élévatrice mobile de personnel :

Les différentes catégories de PEMP

Les principaux organes d'une PEMP

Les modes de propulsion



Les éléments constitutifs du circuit hydraulique

Les dispositifs de sécurité et équipements de protection :

Les différents équipements et dispositifs de sécurité
Les Équipements de Protection Individuels
Le comportement du conducteur et surveillant d'une PEMP

Identification des risques :

Les principaux risques d'accident
Les risques : chimiques, liés à l'environnement, sur les trajets à parcourir, liés aux substances psychoactives et aux appareils détournant l'attention
Les vérifications et opérations de maintenance

Le cadre réglementaire :

Les différents organismes et instances de prévention
Les conditions requises pour conduire et utiliser une PEMP
Les conséquences juridiques en cas d'accident
Le CACES® et l'autorisation de conduite

La conformité du matériel :

Les obligations du constructeur, du loueur, de l'employeur
La vérification générale périodique de l'appareil

L'organisation du travail :

Les symboles des organes de commande
Les panneaux et la signalisation temporaire
Le plan de circulation et le protocole de sécurité établis dans l'entreprise
Les gestes de commandement

Les consignes de sécurité :

L'adéquation
La conduite sur voie publique
Les règles de conduite et de circulation
La conduite à tenir en cas d'accident
Le chargement / déchargement sur porte engin



Public concerné par la formation

Tout personnel ayant à effectuer de la manipulation ou déplacement à l'aide de plateformes élévatrices mobiles de personnel 1A - 3A - 1B - 3B.



Prérequis nécessaires pour participer à la formation

- Etre âgé de 18 ans minimum*
 - Ne pas avoir de restrictions ou de contre indications médicales pour l'utilisation des plateformes élévatrices mobiles de personnel R486A catégories A et B*
 - Maîtriser le français (oral et écrit)*
 - Maîtriser les 4 opérations mathématiques de bases*
- * Le commanditaire s'engage à vérifier que l'apprenant a les prérequis nécessaires.



Lieux et dates de formation

Consultable sur notre site : <https://www.cfma.school/>



Modalités d'accès à la formation

- Admission sur inscription auprès du CFMA : contact@cfma.school
- Délai limite d'inscription : 2 jours avant la session
- Délais suivant les disponibilités de la planification à l'année



Moyens d'encadrement

Formateurs ayant les compétences techniques relatives à la conduite en sécurité des différentes plateformes élévatrices mobiles de personnel des catégories concernées et formés à la pédagogie pour adultes.



Moyens pédagogiques et techniques

Partie théorique : supports d'animation et d'exercices d'identification des types de nacelles en fonction des zones de travail, de démonstration, d'échanges d'expériences et d'explications, etc..

Partie pratique : Exercices individuels et progressifs de mise en situation de manoeuvres de plateformes élévatrices mobiles de personnel (balisage, bâtiment, surface plane).

Mise en situation en groupe puis en binôme (surveillant et opérateur PEMP). Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque apprenant effectue des manoeuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur. Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque apprenant.



Modalités de suivi pédagogique

Partie théorique : Alternance d'exposés, d'exercices en groupe, d'échange d'expériences, de démonstration.
Partie pratique : Manipulation des plates-formes élévatrices mobiles de personnel.



Modalités d'évaluation et de suivi

Test de positionnement en début de formation.

Évaluation formative pour vérification de l'acquisition des compétences visées.

Évaluation sommative : livret d'évaluation des connaissances théoriques à partir d'un questionnaire vrai/faux.

Test CACES® R486A catégories A et B :

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les plateformes élévatrices mobiles de personnel conformes à la recommandation R486 correspondant aux catégories A et B demandées et obtenues

ou

Attestation de résultat (réussite ou échec)

✓ **Livrables à l'issue de la formation**

Un livret de formation est remis à chaque apprenant en fin de formation.



Formalisation à l'issue de la formation

Certificat de réalisation
Attestation de fin de formation remise à l'apprenant
Avis d'aptitude permettant la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur
Délivrance de la carte CACES®
Validité : 5 ans.



Coût de la formation

Prix public: 750,00 € HT/pers
Pour tout devis personnalisé au formation en intra : Tarif sur demande, nous consulter.



Indicateurs de performance (Moyenne des 12 derniers mois)

Période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2025 (chiffres calculés sur la base des personnes formées au CACES® R486A cat.A-B)

Taux de réussite : 98 %
Taux de satisfaction : 91 % (Moyenne du taux de satisfaction attribuées par les apprenants)
87 Apprenants formés.
1 494 Heures de formation.

Les conditions générales de vente sont consultables sur notre site internet et adressées sur demande.

www.cfma.school